

Catéchisme catholique de la crise dans l'Église (II)

par l'abbé Matthias Gaudron

Après avoir dressé le constat évident d'une crise de la foi dans l'Église, puis défini ce qu'est la foi (ce sont les deux premiers chapitres de cette étude, parus dans notre numéro 48), M. l'abbé Matthias Gaudron aborde ici la question du magistère et du concile Vatican II.

Rappelons que cette étude constitue la version française du *Katholischer Katechismus zur kirchlichen Krise* édité en 1997, en Autriche, par les éditions Rex regum, avec une préface de M. l'abbé Franz Schmidberger. Son auteur, professeur au séminaire de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X à Zaitzkofen, a bien voulu revoir la présente traduction (le texte a été complété et adapté à la situation française).

Chaque question est suivie d'une première réponse, courte et claire, puis d'une série de questions et réponses en caractères plus petits qui viennent justifier et préciser la réponse générale.

Le sel de la terre.

*
* *

– III –

Le magistère de l'Église

■ 16. *Qui détient dans l'Église le pouvoir d'enseigner avec autorité (pouvoir magistériel) ?*

Les tenants du magistère ecclésiastique sont, de droit divin, le pape pour l'Église universelle, et les évêques pour leur diocèse.

✚ *Comment le pape et les évêques reçoivent-ils cette autorité ?* – Le pape est le successeur de saint Pierre, et les évêques les successeurs des apôtres que Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même a institués docteurs suprêmes de la foi. Ils ont reçu de Dieu la charge d'annoncer à leurs sujets la doctrine chrétienne et de veiller à la garder pure. Ils continuent de la sorte l'œuvre de Notre-

Seigneur Jésus-Christ qui, depuis son Ascension, ne demeure plus visiblement parmi nous.

✚ *Notre-Seigneur a-t-il clairement mentionné ce pouvoir de magistère transmis aux évêques ?* – Jésus dit à ses Apôtres « Qui vous écoute m'écoute, et qui vous rejette me rejette » (Lc 10, 16). Cela vaut aussi pour les évêques qui sont les successeurs des Apôtres.

■ 17. *Le magistère ecclésiastique est-il infallible ?*

Oui, le magistère ecclésiastique est infallible. Mais pour cela, des conditions précises sont nécessaires. Si elles ne sont pas remplies, les évêques et le pape peuvent commettre des erreurs. Une déclaration ou une homélie et même une encyclique pontificale ou un texte conciliaire ne sont pas nécessairement infallibles. Seules le sont les affirmations pour lesquelles l'infaillibilité est revendiquée.

■ 18. *Quand le pape est-il infallible ?*

Le pape est infallible quand il parle *ex cathedra*, c'est-à-dire quand, en tant que suprême docteur des peuples, il élève une vérité au rang d'un dogme obligeant tous les fidèles. Dans ce cas, l'assistance du Saint-Esprit est assurée au pape, de sorte qu'il ne peut se tromper. Les théologiens attribuent généralement au pape le privilège de l'infaillibilité dans quelques autres cas, par exemple dans les canonisations ¹, dans les lois générales de l'Église, ou lorsqu'il se fait l'écho de tous ses prédécesseurs.

✚ *Où peut-on trouver clairement exposées les conditions dans lesquelles le pape est infallible ?* – Les conditions dans lesquelles le pape parle infalliblement sont très clairement exposées par le premier concile du Vatican, qui a précisément défini cette infallibilité pontificale. Il enseigne :

Lorsque le pontife romain parle *ex cathedra*, c'est-à-dire lorsque, dans l'exercice de sa charge de pasteur et de docteur de tous les chrétiens, il définit, en vertu de sa suprême autorité apostolique, qu'une doctrine concernant la foi ou la morale doit être tenue par toute l'Église, il jouit, en vertu de l'assistance divine qui lui a été promise en la personne de saint Pierre, de cette infallibilité dont le divin Rédempteur a voulu que soit pourvue son Église lorsqu'elle définit la doctrine sur la foi ou la morale ².

✚ *Que peut-on remarquer dans ce texte du concile Vatican I ?* – En lisant attentivement ce texte du concile Vatican I, on remarque que les conditions de l'infaillibilité pontificale sont au nombre de quatre :

¹ — Du moins les canonisations antérieures à 1983. Les simplifications de procédures apportées à cette date, ainsi que la véritable explosion du nombre des canonisations permettent en effet de douter sérieusement que le pape actuel ait bien la même intention que ses prédécesseurs lorsqu'il effectue des canonisations. (S'il n'a pas l'intention ferme d'engager définitivement l'Église universelle, il ne peut y avoir infallibilité.)

² — Vatican I, constitution dogmatique *Pastor aeternus*, DS 3074.

– le pape doit parler « dans l'exercice de sa charge de pasteur et de docteur de tous les chrétiens », c'est-à-dire non en tant que docteur privé mais en tant que chef de l'Église, engageant explicitement « sa suprême autorité apostolique », reçue immédiatement du Christ ;

– le sujet sur lequel il se prononce doit être « une doctrine concernant la foi ou la morale » ;

– cette doctrine ne doit pas être seulement enseignée : le pape doit la déclarer *obligatoire* par un acte d'autorité (« il définit, en vertu de sa suprême autorité apostolique, qu'une doctrine [...] *doit* être tenue ») ;

– cette volonté d'obliger doit s'adresser à « toute l'Église ».

✚ *La manifestation de la volonté d'obliger toute l'Église est-elle essentielle pour qu'un acte du pape soit infaillible ?* – Oui, la manifestation par le pape de sa volonté d'obliger toute l'Église à tenir tel point de doctrine ou de morale est nécessaire pour que l'infaillibilité soit engagée : cet acte d'autorité est même l'élément essentiel de la définition *ex cathedra*.

✚ *Comment le pape manifeste-t-il cette volonté d'obliger ?* – Le pape manifeste sa volonté de rendre une doctrine obligatoire dans l'Église en déclarant clairement que ceux qui la refusent n'ont plus la foi catholique et sont donc hors de l'Église.

✚ *Le pape peut-il user de son infaillibilité pour imposer des nouveautés ?* – L'infaillibilité pontificale est tout entière au service de la conservation de la foi, qui, nous l'avons vu, est immuable et nécessaire au salut ¹. Vatican I enseigne :

Le Saint-Esprit n'a pas été promis aux successeurs de Pierre pour qu'ils fassent connaître sous sa révélation une nouvelle doctrine, mais pour qu'avec son assistance ils gardent saintement et exposent fidèlement la Révélation transmise par les Apôtres, c'est-à-dire le dépôt de la foi ².

✚ *La définition solennelle (infaillible) d'une vérité de foi est-elle fréquente ?* – La définition solennelle d'une vérité de foi n'est pas très fréquente ; de nombreux papes n'ont jamais utilisé ce pouvoir. Il n'y a eu qu'un cas de ce genre au XX^e siècle : la définition du dogme de l'assomption de la Vierge Marie au Ciel, par le pape Pie XII, le 1^{er} novembre 1950.

✚ *Comment Pie XII manifesta-t-il sa volonté d'obliger, lors de la définition du dogme de l'assomption ?* – Pie XII proclama le dogme de l'assomption de Notre-Dame en déclarant, dans la constitution apostolique *Munificentissimus Deus* :

Par l'autorité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, des bienheureux apôtres Pierre et Paul et par notre propre autorité, nous affirmons, déclarons et définissons comme un dogme divinement révélé que l'Immaculée Mère de Dieu, Marie toujours vierge, après avoir achevé le cours de sa vie terrestre, a été élevée en corps et en âme à la gloire céleste. Par conséquent, si quelqu'un, ce qu'à

¹ — Deuxième chapitre de ce Catéchisme : « La foi », questions 12 et 15 (*Le Sel de la terre* 48, p. 59-61).

² — Vatican I, constitution dogmatique *Pastor aeternus*, DS 3070.

Dieu ne plaise, osait volontairement mettre en doute ce qui a été défini par nous, qu'il sache qu'il a totalement abandonné la foi divine et catholique ¹.

■ 19. *Quand les évêques sont-ils infallibles ?*

Les évêques sont infallibles dans deux cas.

– 1. Quand ils proclament solennellement une vérité de foi dans un concile œcuménique ² en union avec le pape, leur chef suprême. Tous les anciens conciles œcuméniques ont proclamé de cette manière des vérités de foi. Il est important, alors, que le pape approuve ces décisions, même s'il n'est pas nécessaire qu'il soit lui-même présent au concile. Un concile dont les décrets ne seraient pas approuvés par le pape ne pourrait pas être considéré comme infallible.

– 2. Les évêques sont également infallibles lorsque, dispersés sur toute la terre, ils sont unanimes à enseigner une vérité comme appartenant au dépôt de la foi. C'est le cas des articles de foi généraux qui ont depuis longtemps été partout enseignés dans l'Église, sans avoir été mis en doute.

✚ *Comment nomme-t-on ces deux modes d'infaillibilité des évêques ?* – 1. Une affirmation infallible faite par le pape ou par un concile est appelée jugement solennel ; c'est un acte du *magistère extraordinaire* (ou solennel) de l'Église ; – 2. la transmission infallible de la foi par les évêques dispersés s'appelle au contraire le *magistère ordinaire universel* (parfois abrégé M.O.U.).

✚ *Un seul mode d'infaillibilité ne suffirait-il pas ? Pourquoi y en a-t-il deux ?* – En temps normal, l'enseignement commun des évêques (M.O.U.) est suffisant pour connaître avec certitude les vérités de foi. Mais en temps de crise, lorsque les évêques s'opposent entre eux ou, simplement, négligent d'utiliser leur autorité pour rappeler la vérité révélée, on ne peut plus recourir à ce critère. Il faut, pour dénouer la crise, un acte du magistère extraordinaire, c'est-à-dire un jugement solennel prononcé par un concile ou par un pape.

✚ *Pouvez-vous donner un exemple ?* – Tous les chrétiens croyaient avec certitude à la présence réelle du corps et du sang de Notre-Seigneur dans le sacrement de l'eucharistie bien avant qu'elle n'ait été solennellement définie. Elle était enseignée dans toute l'Église comme une vérité de foi. Cependant, la négation de cette vérité par les protestants en rendit nécessaire la définition solennelle par le concile de Trente. En fait, les attaques des hérétiques sont souvent pour l'Église l'occasion de définir solennellement une vérité.

✚ *Quel est l'avantage d'un jugement solennel par rapport au M.O.U. ?* – Le jugement solennel porté par un pape ou un concile a l'avantage de résoudre une difficulté doctrinale par un jugement *unique*, d'une autorité incontestable,

¹ — DS 3903-3904.

² — Un concile œcuménique est un concile de toute l'Église dont les décrets valent pour l'Église universelle ; « œcuménique » signifie ici « général ». Dans le cas contraire, on parle de concile *particulier* ou de synode : celui-ci ne comprend que les évêques d'une certaine partie de l'Église et ses décisions ne valent que pour elle.

tandis que le M.O.U. se réfère à une *multitude* d'actes posés dans des termes et des contextes divers par les différents évêques ; il est donc plus difficile à discerner.

✚ *Qu'est-ce précisément que le M.O.U. ?* – Pie IX donne la définition suivante :

Le *magistère ordinaire universel* est ce que le magistère ordinaire de toute l'Église répandue dans l'univers transmet comme divinement révélé, et, par conséquent, qui est retenu d'un consentement unanime et universel par les théologiens catholiques, comme appartenant à la foi ¹.

✚ *Que manifeste cette définition ?* – Cette définition manifeste que, comme l'enseignement du pape, l'enseignement universel des évêques (M.O.U.) n'est infallible qu'à certaines conditions.

✚ *Pour qu'un point de doctrine soit infailliblement certain en vertu du M.O.U., il ne suffit donc pas que tous les évêques du monde soient, à un moment donné, unanimes à l'accepter ?* – Non, il ne suffit pas que tous les évêques adoptent simultanément une nouvelle théorie quelconque pour qu'elle devienne infaillible. L'infaillibilité du M.O.U. ne peut s'appliquer qu'à :

- une vérité touchant la foi ou la morale,
- que les évêques enseignent *avec autorité* (c'est le propre du *magistère*),
- de façon universellement unanime
- comme *divinement révélée* aux Apôtres ou nécessaire pour garder le dépôt de la *foi*, et donc comme immuable et obligatoire.

Si ces conditions ne sont pas remplies, il n'y a pas infaillibilité.

✚ *Seule une doctrine que les évêques enseignent comme révélée aux apôtres et transmise jusqu'à nos jours par la Tradition peut donc jouir de l'infaillibilité du M.O.U. ?* – Oui, seule une vérité que les évêques sont unanimes à enseigner avec autorité comme appartenant au dépôt de la foi (ou nécessairement liée à lui) peut être garantie par l'infaillibilité du M.O.U.

✚ *Quelle est la raison de cette condition ?* – Le magistère n'a pas été institué pour révéler de nouvelles doctrines, mais seulement pour *transmettre* les vérités *déjà* révélées aux Apôtres. C'est cette transmission – et non d'éventuels ajouts qui lui seraient étrangers – que protège l'infaillibilité.

■ 20. *Quelle part ont les évêques à l'actuelle crise dans l'Église ?*

« La crise de l'Église est une crise des évêques » a dit le cardinal Seper ². Sur les quatre mille évêques de l'Église catholique, il y en a certainement qui veulent être catholiques et servir la foi, mais chez la plupart d'entre eux, la foi est bien malmenée. Au lieu de la défendre, ils laissent faire les prêtres et professeurs qui nient ouvertement une ou plusieurs vérités de foi ; bien plus, ils les encouragent. Beaucoup d'évêques soutiennent même

¹ — Lettre du pape PIE IX à l'archevêque de Munich du 21 décembre 1863, DS 2880 (FC 443).

² — Cité par Georg MAY, *Gefahren, die der Kirche drohen*, St Andrä-Wörden, Mediatrix, 1990, p. 27.

personnellement des positions qui sont incompatibles avec la foi et la morale catholiques.

✚ Pouvez-vous citer quelques exemples ? – En France, le cardinal Lustiger, archevêque de Paris, enseigne publiquement que les Juifs n'ont pas besoin de se convertir au christianisme. Le prosélytisme à leur égard n'a aucun sens.

De même, Mgr Doré, archevêque de Strasbourg (et ancien doyen de la faculté de théologie de l'Institut catholique de Paris), nie que les juifs ayant refusé Jésus-Christ puissent être considérés comme « infidèles » et « aveugles » : ce n'est pas eux qui auraient à se convertir, mais au contraire les catholiques qui ont usurpé leur place en se prétendant le « nouvel Israël » ¹.

✚ Ces thèses sont-elles directement contraires à l'enseignement de l'Église ? – L'enseignement des Apôtres est très clair. Saint Paul parle explicitement de l'incrédulité des juifs (Rm 11, 20) et de leur aveuglement (Rm 11, 25 ; 2 Co 3, 15 ; etc.) ; il affirme que, dans cet état « ils ne plaisent point à Dieu » mais sont au contraire l'objet de sa colère (1 Th 2, 14-16). Le doux saint Jean parle de « ceux qui se disent juifs et ne le sont pas, mais qui sont de la Synagogue de Satan » (Ap 2, 9). Saint Pierre leur dit en face, le jour de la Pentecôte : « Que toute la maison d'Israël sache très certainement que Dieu a fait Seigneur et Christ ce Jésus que vous avez crucifié. [...] Faites pénitence, et que chacun de vous soit baptisé au nom de Jésus-Christ, pour la rémission de vos péchés. » (Ac 2, 36-38).

✚ Pouvez-vous donner d'autres exemples d'évêques trahissant la foi catholique ? – Ils sont malheureusement surabondants. En 2001, la commission doctrinale des Évêques de France encourage publiquement la lecture de la Bible des éditions Bayard, soulignant sa « fidélité profonde à la révélation divine ». Or cette édition de la Bible nie l'historicité des faits rapportés dans les Évangiles ². En 2003, l'évêque de Limoges, Mgr Dufour déclare en chaire : « Nous ne savons pas si Dieu existe. Nous ne le savons pas d'une certitude scientifique, mais nous le savons dans la foi. ³. » Or saint Paul et l'Église enseignent que l'existence de Dieu peut être connue avec certitude par la raison, même sans la foi ⁴.

Le 6 novembre 1997, au cours d'une conférence à Berlin, le président de la conférence épiscopale allemande, Mgr Karl Lehmann, nomme Luther « le docteur commun » (*der gemeinsame Lehrer*), titre habituellement donné par l'Église à saint Thomas d'Aquin !

¹ — Mgr Joseph DORÉ, message adressé à la loge juive « René Hirschler » (de l'ordre des *B'nai B'rith*) et publié dans le bulletin diocésain *L'Église en Alsace*, juillet-août 2003, p. 1-3. (Voir *Le Sel de la terre* 46, p. 180-187.)

² — « Les premiers chrétiens s'intéressent davantage au Christ de la foi qu'au Jésus de l'histoire. » (p. 2988.) Voir *Le Sel de la terre* 39, p. 6-26.

³ — Mgr DUFOUR, homélie de confirmation, publiée dans *Le Courrier français*, édition de Limoges du 25 juillet 2003, p. 4.

⁴ — « Si quelqu'un dit que Dieu unique et véritable, notre Créateur et maître, ne peut pas être connu avec certitude par la lumière naturelle de la raison humaine, au moyen des choses qui ont été créées, qu'il soit anathème. » Concile Vatican I (constitution *Dei Filius*), DS 3026.

La liste de ces exemples pourrait être allongée à loisir. C'est un fait, malheureusement, que de nombreux évêques ne professent plus des articles de foi fondamentaux.

■ 21. *Le pape a-t-il aussi part à l'actuelle crise dans l'Église ?*

Comme nous l'avons déjà évoqué, une des caractéristiques de la crise actuelle dans l'Église est d'être encouragée par les plus hautes autorités de l'Église. Les papes ont jusqu'à présent encouragé cette crise :

- 1° en soutenant les théologiens modernistes ;
- 2° en défendant eux-mêmes des opinions et en posant des actions inconciliables avec la foi catholique ;
- 3° en mettant des obstacles au travail des défenseurs de la foi.

✦ *Pouvez-vous prouver ces affirmations ?* – Nous donnons ici quelques illustrations, d'autres apparaîtront dans la suite de notre travail.

✦ *Le pape Jean XXIII a-t-il une part de responsabilité dans cette crise actuelle ?* – Jean XXIII (1958-1963) est le pape qui a fait éclater la crise qui couvait depuis plusieurs décennies. Malgré les voix qui le mettaient en garde, il convoqua le concile Vatican II, et son *aggiornamento* devint le mot d'ordre d'un bouleversement sans bornes ainsi que de l'introduction de l'esprit du monde dans l'Église.

✦ *Peut-on vraiment reprocher à Jean XXIII la convocation de Vatican II ?* – Plus encore que la convocation elle-même du Concile, on doit reprocher à Jean XXIII le but et l'esprit de cette convocation. Dans le discours d'ouverture du Concile, Jean XXIII après avoir rappelé que l'Église n'a jamais manqué de condamner les erreurs, continua : « Mais aujourd'hui, l'Épouse du Christ préfère recourir au remède de la miséricorde, plutôt que de brandir les armes de la sévérité. Elle estime que, plutôt que de condamner, elle répond mieux aux besoins de notre époque en mettant davantage en valeur les richesses de sa doctrine. Certes, il ne manque pas de doctrines et d'opinions fausses, de dangers dont il faut se mettre en garde et que l'on doit écarter ; mais tout cela est si manifestement opposé aux principes d'honnêteté et porte des fruits si amers, qu'aujourd'hui les hommes semblent commencer à les condamner d'eux-mêmes¹. ». Le pape s'opposait aussi aux « prophètes de malheur » et pensait que les erreurs disparaîtraient d'elles-mêmes « comme brume au soleil ».

✦ *Qu'y a-t-il de blâmable dans ces déclarations ?* – Ce point de vue naïf n'a aucun rapport avec la réalité. Le bouddhisme, l'islam et le protestantisme sont des erreurs qui existent depuis des siècles et n'ont guère disparu d'elles-mêmes. Au contraire, elles se répandent toujours davantage, du fait que l'Église refuse aujourd'hui de les condamner. Dans l'Église elle-même, malgré les prévisions optimistes du pape Jean, la vérité n'a pas resplendi, mais au contraire une multitude d'erreurs s'est répandue.

¹ — JEAN XXIII, discours d'ouverture du Concile, DC 1962, col. 1383-1384.

✚ *A-t-on d'autres exemples du pacifisme de Jean XXIII ?* – Pire encore, cet épisode dont Mgr Lefebvre fut le témoin comme membre de la Commission préparatoire du Concile. A l'une des réunions où l'on choisissait les experts du Concile, il s'étonna de trouver sur les listes, contrairement au règlement, au moins trois experts qui avaient été condamnés par Rome pour leur doctrine. A la fin de la réunion, le cardinal Ottaviani vint près de Mgr Lefebvre et lui expliqua que tel avait été le vœu exprès du pape. Le pape voulait donc au Concile des experts dont l'intégrité de la foi était sujette à caution !

✚ *Quelle fut l'attitude du successeur de Jean XXIII, le pape Paul VI ?* – Le pape Paul VI (1963-1978) qui continua le Concile après la mort de Jean XXIII, soutint clairement les libéraux. Il nomma les quatre cardinaux Döpfner, Suenens, Lercaro et Agagianian modérateurs du Concile. Les trois premiers étaient des libéraux bien connus, le quatrième une personnalité peu marquante.

✚ *Paul VI ne s'est-il pas, durant le Concile, opposé aux évêques libéraux (notamment pendant ce que ceux-ci ont appelé « la semaine noire », en novembre 1964) ?* – Même si Paul VI a parfois agi contre les libéraux extrémistes, il est certain que la situation des conservateurs parmi les Pères du Concile était quasiment bloquée du fait que les libéraux jouissaient visiblement de la faveur du pape.

Le 7 décembre 1965, il déclara aux évêques assemblés pour la clôture du Concile :

La religion du Dieu qui s'est fait homme s'est rencontrée avec la religion (car c'en est une) de l'homme qui se fait dieu. Qu'est-il arrivé ? Un choc, une lutte, un anathème ? Cela pouvait arriver ; mais cela n'a pas eu lieu. La vieille histoire du Samaritain a été le modèle de la spiritualité du Concile. Une sympathie sans bornes l'a envahi tout entier. La découverte des besoins humains (et ils sont d'autant plus grands que le fils de la terre se fait plus grand) a absorbé l'attention de notre Synode. Reconnaissez-lui au moins ce mérite, vous, humanistes modernes, qui renoncez à la transcendance des choses suprêmes, et sachez reconnaître notre nouvel humanisme : nous aussi plus que tout autre, nous avons le culte de l'homme ¹.

✚ *Que faut-il penser de cette déclaration ?* – On peut la comparer avec la consigne donnée par saint Pie X dans sa première encyclique :

Il faut, par tous les moyens et au prix de tous les efforts, déraciner entièrement cette monstrueuse et détestable iniquité propre aux temps où nous vivons et par laquelle l'homme se substitue à Dieu ².

¹ — PAUL VI, discours de clôture du Concile, le 7 décembre 1965 ; DC 1966, col. 63-64.

² — Saint PIE X, encyclique *E supremi apostolatus*. Le saint pape désignait auparavant comme un « caractère propre de l'Antéchrist » le fait que « l'homme avec une témérité sans nom, a usurpé la place du Créateur, en s'élevant au-dessus de tout ce qui porte le nom de Dieu. C'est à un tel point que, impuissant à éteindre complètement en soi la notion de Dieu, il secoue cependant le joug de sa majesté et se dédie à lui-même le monde visible en guise de temple, où il prétend recevoir les adorations de ses semblables. »

La franc-maçonnerie, qui a pour but la destruction de l'Église catholique, a le culte de l'homme, mais non l'Église catholique. En entendant Paul VI promouvoir le culte de l'homme, les francs-maçons ont dû savourer leur triomphe. N'est-ce pas la réalisation des plans qu'ils avaient forgés au XIX^e siècle ?

✚ *Comment peut-on connaître les plans dressés par la franc-maçonnerie contre l'Église ?* – Les plans de la franc-maçonnerie sont connus, entre autres, par la correspondance secrète des chefs de la Haute Vente italienne qui tomba aux mains de la police du Vatican en 1846, et dont le pape Grégoire XVI ordonna la publication ¹.

✚ *Que prévoient ces plans maçonniques ?* – La correspondance saisie et publiée montre que les francs-maçons voulaient tout entreprendre pour qu'un jour puisse monter sur le trône de Pierre ce qu'ils appelaient « un pape selon nos besoins ». Et ils expliquaient :

Ce pontife, comme la plupart de ses contemporains, sera nécessairement plus ou moins imbu des principes [...] humanitaires que nous allons commencer à mettre en circulation [...] Vous aurez prêché une révolution en tiare et en chape, marchant avec la croix et la bannière, une révolution qui n'aura plus besoin que d'être un tout petit peu aiguillonnée pour mettre le feu aux quatre coins du monde ².

✚ *Peut-on vraiment dire que Paul VI a été ce pape imbu des principes humanitaires ?* – L'hymne suivant que Paul VI a entonné lorsque l'homme posa le pied sur la lune, pourrait tout aussi bien convenir sur les lèvres d'un franc-maçon : « Honneur à l'homme, à la pensée, à la science, à la technique, au travail, à la hardiesse humaine. [...] Honneur à l'homme, roi de la terre et maintenant prince des cieux ³ » .

✚ *Paul VI porte-t-il d'autres responsabilités dans la crise actuelle ?* – Paul VI est aussi le pape qui a introduit le nouveau rite de la messe, dont nous analyserons la nocivité.

✚ *Que faut-il encore signaler au sujet de Paul VI ?* – C'est sous le règne de Paul VI que commença la persécution des prêtres qui voulaient rester catholiques et se refusaient à livrer les fidèles au protestantisme, au modernisme et à l'apostasie.

✚ *Jean-Paul II n'a-t-il pas opéré un redressement ?* – Doté d'un tempérament plus fort que Paul VI, Jean-Paul II a pu paraître plus ferme sur certains points. Mais il s'est aussi engagé plus résolument sur la voie des nouveautés. Il

¹ — La publication fut faite par Jacques CRÉTINEAU-JOLY (1803-1875) dans son ouvrage *L'Église romaine en face de la Révolution* (1859). L'ouvrage fut honoré d'un bref d'approbation de Pie IX (25 février 1861) qui garantit implicitement l'authenticité des documents. (Tous ces documents sont reproduits par Mgr DELASSUS en annexe de son ouvrage *La Conjuration antichrétienne*. Voir aussi, sur ce sujet, *Le Sel de la terre* 28, p. 64-69. — NDLR.)

² — Cité par Jacques CRÉTINEAU-JOLY, *L'Église romaine en face de la Révolution*, Paris, Cercle de la renaissance française, 1976, t. II, p. 89-90 [1^e édition : 1859].

³ — PAUL VI, 7 février 1971, DC 1580 du 21 février 1971, p. 156.

a accompli des actions auxquelles était auparavant attachée la note d'apostasie ou de soupçon d'hérésie.

✚ *Pouvez-vous donner un exemple ?* – Le 29 mai 1982, Jean-Paul II récite le *Credo* avec le prétendu archevêque anglican, Mgr Runcie, dans la cathédrale de Canterbury, puis donne la bénédiction avec lui. Le chef anglican est revêtu de tous ses ornements pontificaux, alors qu'il n'est qu'un laïc en raison de l'invalidité des ordinations anglicanes ¹.

✚ *Y a-t-il d'autres exemples du même genre ?* – Il y a pire : la coopération à des rites idolâtriques. En août 1985, Jean-Paul II participe à un rite animiste dans un bois sacré du Togo. Le 2 février 1986, à Bombay, il reçoit sur le front le *Tylak*, symbolisant le troisième œil de Shiva ². Le 5 février, à Madras, il reçoit le *Vibhuti* (cendres sacrées) signe des adorateurs de Shiva et de Vishnu ³.

✚ *Jusqu'où est allée cette coopération du pape aux faux cultes ?* – Le triste sommet de ces activités a été atteint par la réunion d'Assise, le 27 octobre 1986. Le pape avait invité toutes les religions du monde à venir prier pour la paix à Assise, chacune selon son rite. Les églises catholiques furent mises à leur disposition, pour la célébration de rites païens. Dans l'église San Pietro, on fit même trôner une statue du Bouddha sur le tabernacle.

✚ *N'est-ce pas une bonne chose de promouvoir la paix et faire prier à cette intention ?* – Ce n'est pas la paix, mais l'idolâtrie et la superstition qui sont mauvaises, car elles portent gravement atteinte à l'honneur de Dieu. Or une bonne intention ne peut jamais permettre de commettre ou d'encourager des actes mauvais en soi.

✚ *Jean-Paul II s'est-il arrêté là ?* – Depuis 1986, Jean-Paul II a continué à encourager tous les ans les réunions inter-religieuses du type d'Assise. Mais il a aussi continué les gestes spectaculaires de soutien aux fausses religions. Le 14 mai 1999, il a ainsi embrassé publiquement le Coran ⁴. La photographie de ce geste, abondamment répandue dans les pays musulmans, n'a pu que conforter les mahométans dans leur fausse religion.

■ 22. Pourquoi ces papes passent-ils donc pour conservateurs ?

Les papes conciliaires passent généralement pour conservateurs parce qu'ils continuent à défendre certains principes de morale naturelle que le monde moderne refuse, et que, en matière dogmatique, ils cherchent à freiner les plus avancés des théologiens modernistes.

✚ *Peut-on fournir une autre explication de cette fausse réputation de « conservateurs » ?* – Une caractéristique de la crise actuelle est la grande confusion des idées et points de vue qui règne jusque dans l'Église catholique.

¹ — L'invalidité des ordinations anglicanes a été solennellement prononcée par Léon XIII dans la lettre *Apostolicæ curæ et caritatis* du 13 septembre 1896 (DS 3315-3319).

² — *La Croix* du 6 février 1986 et *L'Express* du 7 février 1986, avec photographie.

³ — *Indian Express* du 6 février 1986.

⁴ — Voir *Le Sel de la terre* 31, p. 186. (NDLR.)

Il suffit de défendre tel ou tel point de la doctrine catholique pour être qualifié de *conservateur*. L'expression ne signifie plus grand chose.

✚ *En matière morale, pourquoi le pape Paul VI a-t-il la réputation d'un pape conservateur ?* – Le pape Paul VI passe pour conservateur à cause de l'encyclique *Humanae vitae* (25 juillet 1968) qui rappelait l'opposition de l'Église à la contraception. Cette encyclique a excité beaucoup de haine contre lui, et de nombreux évêchés s'y sont plus ou moins ouvertement opposés.

✚ *Vu le contexte, cette encyclique Humanae vitae ne fut-elle pas un acte de courage de la part de Paul VI ?* – L'encyclique *Humanae vitae* réclama sans doute un certain courage de la part de Paul VI, et elle est certainement la preuve de l'assistance de Dieu envers son Église même au milieu de la crise actuelle. Mais il ne faut pas oublier que le pape Paul VI était le premier responsable du contexte en question, puisqu'il avait refusé que la contraception soit clairement condamnée à Vatican II. La porte n'aurait pas été aussi difficile à refermer si elle n'avait pas été entrouverte au Concile.

✚ *Jean-Paul II n'est-il pas, face au monde moderne, un grand héraut de la morale chrétienne ?* – Jean-Paul II est décrié comme un conservateur endurci en raison de sa position claire dans les questions de morale conjugale et de célibat. Et toutefois, ne nous y trompons pas : même en ces matières, il y a chez lui quelques amollissements doctrinaux.

✚ *Pouvez-vous donner un exemple d'amollissement en matière morale dans l'enseignement de Jean-Paul II ?* – Les déclarations du pape donnent l'impression que, si la contraception artificielle est interdite, la régulation naturelle des naissances serait autorisée sans restriction. Or, selon la doctrine catholique, celle-ci n'est autorisée qu'à certaines conditions : lorsque, temporairement ou définitivement, un couple, pour des raisons graves, ne peut plus avoir d'enfants.

✚ *L'enseignement moral de Jean-Paul II s'écarte-t-il de la Tradition sur d'autres points ?* – On constate, dans les justifications de la morale chrétienne données par Jean-Paul II, un déplacement d'accent : c'est toujours l'argument de la dignité de l'homme qui est mis en avant. Le nouveau *Catéchisme de l'Église Catholique* affirme ainsi :

Le meurtre d'un être humain est gravement contraire à la dignité de la personne et à la sainteté du Créateur ¹.

Un tel renversement de l'ordre montre jusqu'où va aujourd'hui l'humanisme des hommes d'Église. Rappelons-nous le mot de Paul VI affirmant que l'Église elle aussi a le « culte de l'homme ».

✚ *En matière doctrinale, Paul VI n'a-t-il pas défendu la doctrine traditionnelle dans son Credo du Peuple de Dieu ? Et Jean-Paul II dans la lettre apostolique *Ordinatio sacerdotalis* du 22 mai 1994, déclarant clairement que l'ordination des femmes est absolument exclue ?* – Les papes actuels ne sont pas (et, Dieu merci, ne peuvent pas être) déficients en tout. Mais il suffit qu'ils le soient en quelques points pour que les conséquences soient tragiques pour l'ensemble

¹ — Nouveau *Catéchisme de l'Église catholique* (1992), § 2320.

de l'Église. Or, de fait, ces papes ont, en de nombreux cas, soutenu les modernistes, abandonné les défenseurs de la vérité catholique ou même condamné ceux-ci.

✦ *Peut-on citer des exemples du soutien apporté par Jean-Paul II aux modernistes ?* – Jean-Paul II a nommé cardinaux quatre meneurs néomodernistes : les théologiens français Henri de Lubac et Yves Congar et les théologiens de langue allemande Hans Urs von Balthasar et Walter Kasper.

✦ *Qui est Henri de Lubac ?* – Henri de Lubac (jésuite, 1896-1991) est le principal meneur français de ce qu'on a appelé la « nouvelle théologie ». Celle-ci a repris, après la Deuxième Guerre mondiale, les orientations du modernisme condamné par saint Pie X en 1907 (confusion du naturel et du surnaturel, évolutionnisme doctrinal, etc.), mais de façon plus habile. Le jésuite Teilhard de Chardin (1881-1955) disait de saint Augustin : « Ne me parlez pas de cet homme néfaste ; il a tout gâché en introduisant le surnaturel ¹ » ; son frère et ami Henri de Lubac, qui le défendit toujours (et n'hésita même pas, pour cela, à fausser sa correspondance, tout en prétendant la publier intégralement ²), est beaucoup plus subtil : il admet en principe la distinction entre « naturel » et « surnaturel » mais travaille ensuite savamment, dans ses livres, à lui faire perdre toute consistance. Sans rien nier trop catégoriquement, la « nouvelle théologie » excelle à tout rendre flou, mettant systématiquement en avant les auteurs les moins précis. Elle invoque les Pères de l'Église contre saint Thomas, les Pères grecs contre les Pères latins, et même, s'il le faut, saint Thomas d'Aquin lui-même contre ses commentateurs plus explicites. – Pie XII condamna les principales thèses de la « nouvelle théologie » dans *Humani generis*, en 1950. Mais l'encyclique ne fut guère obéie. Henri de Lubac, qui avait été suspendu d'enseignement par ses supérieurs romains, fut théologien au concile Vatican II et nommé cardinal par Jean-Paul II en février 1983.

✦ *Qui est Yves Congar ?* – Yves Congar (dominicain, 1904-1995) est le père de la « nouvelle ecclésiologie », c'est-à-dire de la nouvelle façon de concevoir l'Église. Disciple du père Chenu, il suivit des cours à la faculté protestante de Strasbourg juste après son ordination sacerdotale. Il décida de consacrer toute sa vie au rapprochement de l'Église avec les hérétiques et schismatiques, allant jusqu'à prétendre que Luther « est un des plus grands génies religieux de toute l'histoire. Je le mets à cet égard sur le même plan que saint Augustin, saint Thomas d'Aquin ou Pascal. D'une certaine manière, il est encore plus grand. Il a repensé tout le christianisme [...]. J'ai beaucoup étudié Luther. Il ne se passe guère de mois où je ne revienne à ses écrits ³. » Soumis à partir de

¹ — TEILHARD DE CHARDIN à Dietrich von Hildebrand en mars 1948. Voir le témoignage du professeur VON HILDEBRAND dans *La Pensée catholique* 139 (1972), p. 14 (traduction d'un appendice de son ouvrage *The Trojan Horse in the City of God*, Chicago, 1967, p. 227-253 ; cet appendice sur Teilhard de Chardin a été omis dans la traduction française de l'ouvrage [Paris, Beauchesne, 1971]).

² — Voir Henri RAMBAUD, « Les tricheries du père de Lubac », *Itinéraires* 168, p. 69-109.

³ — *Une Vie pour la vérité*, entretien d'Yves CONGAR avec Jean Puyo, Paris, Centurion, 1975, p. 59. Le pape Adrien VII, lui, dans sa bulle *Satis et plus*, désignait Luther comme « l'apôtre de l'Antéchrist », et saint Alphonse de Liguori l'appelait « un funeste monstre d'enfer ».

1947 à une surveillance étroite (il dira plus tard : « Je n'ai connu [...] à partir de début 1947 jusqu'à la fin de 1956, qu'une suite ininterrompue de dénonciations, d'avertissements, de mesures restrictives ou discriminatoires, d'interventions méfiantes ¹ »), il conserve farouchement les mêmes idées (il raconte, dans son Carnet intime, comment il alla, à deux reprises, à Rome, uriner contre la porte du Saint-Office, en signe de révolte ² !) Yves Congar fut néanmoins appelé comme expert à Vatican II par Jean XXIII, et influença grandement le Concile. Jean-Paul II l'a nommé cardinal en octobre 1994.

✦ *Qui est Hans Urs von Balthasar ?* – Dans la ligne de la « nouvelle théologie », Hans Urs von Balthasar (suisse, 1905-1988) s'employa à reconstruire la théologie autour des philosophes et poètes modernes. Très influencé par la fausse mystique Adrienne von Speyr (1902-1967) ³, il a également développé la thèse d'un enfer vide. Nommé cardinal par Jean-Paul II en 1988, sa mort inopinée l'empêcha de recevoir la barrette cardinalice.

✦ *Qui est Walter Kasper ?* – Président (depuis 2001) du Conseil pontifical pour la promotion de l'Unité des chrétiens, Walter Kasper est pourtant un ennemi déclaré de la foi catholique. Dans son livre *Jésus le Christ*, il nie ouvertement de nombreux miracles évangéliques (« [...] Il nous faut qualifier de légendaires beaucoup d'histoires de miracles contenues dans les Évangiles. Il faut chercher moins dans ces légendes leur contenu historique que leur visée théologique ⁴ »). Il doute de l'historicité de la Résurrection (« Cette constatation de l'existence d'un noyau historique dans les récits concernant le tombeau n'implique aucunement une preuve en faveur de la résurrection ⁵ »), et va jusqu'à mettre en doute la divinité de Notre-Seigneur, employant des pages et des pages à relativiser tous les passages scripturaires qui en font mention. Et néanmoins, Kasper a été nommé cardinal par Jean-Paul II en 2001, sans avoir rétracté aucune de ses thèses.

✦ *Le pape Jean-Paul II ne soutient-il pourtant pas les efforts des conservateurs ?* – Lorsque Dom Gérard Calvet, abbé bénédictin du Barroux, s'est rendu à Rome en avril 1995 avec soixante-quinze mille signatures pour demander de rendre libre la célébration de la messe traditionnelle, il fut invité à concélébrer avec le pape la nouvelle messe, pour « donner un signe ». Il a concélébré, mais la libéralisation de l'ancienne messe n'a pas été accordée. Quant à l'évêque conservateur de Coire, Mgr Haas, au lieu de l'aider à redresser son diocèse, Jean-Paul II lui a donné deux évêques auxiliaires progressistes, avant de l'écarter en le nommant archevêque au Liechtenstein.

¹ — *Informations Catholiques Internationales* du 1^{er} juin 1964, p. 28.

² — Le 17 mai 1946, puis le 27 novembre 1954. Voir Yves CONGAR, *Journal d'un théologien (1946-1956)*, présenté et annoté par Étienne Fouilloux, Paris, Cerf, 2001, p. 88 et 293.

³ — Le quotidien italien *Avvenire* (très proche de l'épiscopat italien) a publié, le 15 août 1992, des témoignages accablants pour la prétendue mystique : Adrienne von Speyr y apparaît visiblement orgueilleuse, dominatrice, paresseuse, gourmande, colérique et fort peu dévote. Voir *Le Courrier de Rome Si Si No No* de décembre 1992, p. 7.

⁴ — Walter KASPER, *Jésus le Christ*, Paris, Cerf, 1996 [5^e éd. française], p. 130.

⁵ — *Ibid.* p. 193.

✚ *Que peut-on dire, pour conclure, sur Jean-Paul II ?* – Il ne faut pas oublier que la réunion d'Assise ainsi que tout le mouvement œcuménique sont une des intentions principales de Jean-Paul II.

■ 23. *Les papes postconciliaires sont-ils donc hérétiques ?*

Est hérétique, au sens précis du terme, seulement celui qui nie expressément un dogme. Or les papes Paul VI et Jean-Paul II ont fait et dit bien des choses qui ont gravement nui à l'Église et à la foi et qui ont pu conforter les hérétiques dans leur manière de faire, mais on ne peut prouver qu'ils aient sciemment et volontairement nié un dogme. Ils doivent plutôt être comptés au nombre de ces catholiques libéraux, qui veulent d'un côté demeurer catholiques, mais désirent, de l'autre, plaire au monde et tout faire pour aller à sa rencontre.

✚ *Ne peut-il arriver qu'un catholique libéral pousse la conciliation avec le monde jusqu'à l'hérésie ?* – Une des caractéristiques de ce genre de catholiques est qu'ils ne veulent jamais s'engager ; pour cette seule raison, il leur est très difficile de soutenir une hérésie avec pertinacité.

✚ *La pertinacité dans l'erreur est-elle absolument nécessaire pour être hérétique ?* – Il suffit de contredire un seul dogme pour être *matériellement* hérétique. Mais il faut, pour commettre réellement le péché d'hérésie (être *formellement* hérétique), que cette négation soit consciente et volontaire. Un enfant qui, ayant mal appris son catéchisme, attribue deux personnes à Notre-Seigneur Jésus-Christ, a commis un péché de paresse, mais non le péché d'hérésie (il profère une hérésie sans en avoir conscience, il n'est pas *formellement* hérétique). Un catholique libéral multipliant les ambiguïtés et les concessions pour plaire au monde peut de même en arriver à proférer des hérésies sans en avoir vraiment conscience : il n'est pas *formellement* hérétique.

✚ *Quel est l'enseignement de l'Église sur ces catholiques libéraux ?* – De ces catholiques libéraux, Pie IX disait :

Ceux-ci sont plus dangereux assurément et plus funestes que des ennemis déclarés [...] parce que, se maintenant sur l'extrême limite des opinions formellement condamnées, ils se donnent une certaine apparence d'intégrité et de doctrine irréprochable, alléchant ainsi les imprudents amateurs de conciliation et trompant les gens honnêtes, lesquels se révolteraient contre une erreur déclarée¹.

■ 24. *Trouve-t-on, dans l'histoire, des exemples analogues de défiance des papes ?*

S'il y a eu, malheureusement, un certain nombre de papes dont la vie morale ne fut pas exemplaire, toutefois, dans les questions de doctrine, ils

¹ — PIE IX, Bref au cercle catholique de Milan (1873), cité dans : Abbé ROUSSEL, *Libéralisme et catholicisme*, Riddes (Suisse), 1987, p. 142.

furent presque toujours irréprochables. Il y a néanmoins quelques exemples de papes qui tombèrent dans l'erreur ou qui, du moins, soutinrent l'erreur au lieu de la combattre. Ce furent les papes Libère, Honorius I^{er} et Jean XXII.

✚ *Comment le pape Libère a-t-il soutenu l'erreur ?* – Le pape Libère (352-366) se plia à la pression des Ariens qui niaient la divinité du Christ. Il excommunia en 357 l'évêque Athanase, le vaillant défenseur de la doctrine catholique, et souscrivit une profession de foi ambiguë ¹. L'Église honore aujourd'hui Athanase comme un saint, et non pas le pape Libère.

✚ *Comment le pape Honorius I^{er} a-t-il soutenu l'erreur ?* – Au VII^e siècle, Serge, patriarche de Constantinople, inventa l'hérésie du monothélisme. Cette erreur prétend qu'il n'y a dans le Christ qu'une volonté, alors qu'en vérité le Christ possède deux volontés : la volonté divine et la volonté humaine. Serge réussit à tromper Honorius I^{er} (625-638) et à le gagner à sa cause.

✚ *Le pape Honorius adhéra-t-il vraiment à l'erreur du monothélisme ?* – Il semble qu'Honorius ne partagea pas vraiment l'erreur du patriarche de Constantinople ; mais, ne comprenant pas bien toute la question, et n'y voyant qu'une querelle de théologiens, il prit néanmoins le parti de Serge et imposa le silence à saint Sophronius qui défendait la cause catholique. Pour cette raison, Honorius fut, après sa mort, condamné par le pape Léon II ².

✚ *Comment le pape Jean XXII a-t-il soutenu l'erreur ?* – Jean XXII (1316-1334) soutenait la fausse doctrine selon laquelle les âmes des défunts n'obtiennent la vision béatifique et donc la pleine béatitude *qu'après* le jugement général. Auparavant, ils jouiraient simplement de la vision de l'humanité du Christ. De même, les démons et les hommes réprouvés ne recevraient la peine éternelle de l'enfer *qu'après* le jugement dernier. Il eut cependant l'humilité de se laisser corriger et rétracta son erreur le 3 décembre 1334, un jour avant sa mort ³.

✚ *Quelle leçon peut-on tirer de ces trois exemples ?* – Par ces exemples, et en particulier par celui de saint Athanase, on voit qu'il peut arriver qu'un seul évêque ait raison contre le pape.

¹ — Lettre *Studens pacis* adressée par le pape Libère aux évêques d'Orient, au printemps 357 : « [...] Cette lettre, que j'ai composée dans le souci de l'unanimité avec vous, doit vous faire savoir que je suis en paix avec vous tous et avec tous les évêques de l'Église catholique, mais ledit Athanase est exclu de la communion avec moi, c'est-à-dire de la communion avec l'Église romaine, et de l'échange des lettres ecclésiastiques » (DS 138). Le pape Libère confirme cette excommunication de saint Athanase dans les lettres *Pro deifico* (DS 141), *Quia scio* (DS 142) et *Non doceo* (DS 143).

² — Jean IV (pape en 641-642) prit la défense de son prédécesseur Honorius dans la lettre *Dominus qui dixit* (DS 496-498), montrant que les textes ambigus d'Honorius peuvent être bien interprétés. Mais le troisième concile de Constantinople (680-681) et le pape Léon II (682-683) prononcèrent l'anathème contre Honorius qui avait, de fait, favorisé l'hérésie (DS 552 et 563).

³ — Jean XXII rétracta ses erreurs dans la bulle *Ne super bis* (DS 990-991) qui fut publiée par son successeur Benoît XII.

– III –

Le concile Vatican II**■ 25. *Quand eut lieu le concile Vatican II ?***

Vatican II fut ouvert par le pape Jean XXIII le 11 octobre 1962. Jean XXIII mourut l'année suivante, mais son successeur Paul VI poursuivit le concile et l'acheva le 8 décembre 1965.

✚ *Le Concile dura-t-il plus de trois ans sans interruption ?* – Le concile Vatican II comprit quatre sessions de moins de trois mois, entre lesquelles les évêques revenaient dans leur diocèse. La première session (11 octobre- 8 décembre 1962), la seule qui appartint au pontificat de Jean XXIII, ne promulgua aucun document : on s'y employa surtout à écarter le travail de la Commission préparatoire.

✚ *Quelle est la place de Vatican II parmi les autres conciles ?* – Vatican II fut le 21^e concile œcuménique. Ce fut, quant au nombre des participants, le plus important de toute l'histoire : deux mille évêques s'y rassemblèrent.

■ 26. *En quoi Vatican II diffère-t-il des conciles antérieurs ?*

Le concile Vatican II a déclaré ne vouloir être qu'un concile « pastoral », qui ne tranche pas les questions de foi, mais qui donne des directives pastorales pour la vie de l'Église. Il renonçait à la définition de dogmes et, ainsi, à l'infaillibilité qui revient à un concile. Ses documents ne sont donc pas infaillibles.

✚ *Quels sont les buts ordinaires d'un concile ?* – Dans sa lettre de convocation au premier concile du Vatican, Pie IX indique que les conciles généraux furent surtout convoqués « aux époques de grandes perturbations, quand des calamités de tout genre fondent sur l'Église et sur les peuples ». Tous les conciles œcuméniques du passé furent convoqués pour venir à bout d'une hérésie (c'est notamment le cas des sept premiers), ou pour corriger un mal alors dominant (simonie, schisme, corruption du clergé, etc.). Pie IX résume ainsi les principaux buts d'un concile :

Décider avec prudence et sagesse tout ce qui pourrait contribuer à *définir* les dogmes de la foi, à *condamner les erreurs* qui se répandent insidieusement, à *défendre*, mettre en lumière, expliciter la doctrine catholique, à conserver et relever la *discipline* ecclésiastique, à *raffermir les mœurs relâchées* des populations ¹.

¹ — « [...] Ea omnia provide sapienterque constituerent quæ ad fidei potissimum dogmata definienda, ad grassantes errores profligandos, ad catholicam propugnandam, illustrandam et evolvendam doctrinam, ad ecclesiasticam tuendam ac reparandam disciplinam, ad corruptos populorum mores corrigendos possent conducere. » PIE IX, Bulle d'indiction et de convocation du premier concile du Vatican, 29 juin 1868, *AAS*, 1868, vol. IV, p. 5.

✚ *N'y a-t-il donc jamais eu de concile « pastoral » avant Vatican II ?* – Tous les conciles de l'Église ont été pastoraux. Mais ils l'ont été en définissant les dogmes, en démasquant les erreurs, en défendant la doctrine catholique, et en luttant contre les désordres disciplinaires et moraux. L'originalité de Vatican II a été de vouloir être « pastoral » *d'une nouvelle manière*, en refusant de définir des dogmes, de condamner les erreurs et même de présenter la doctrine catholique de façon défensive.

✚ *Vatican II n'a-t-il pas promulgué des documents dogmatiques ?* – Vatican II a promulgué seize textes : neuf décrets, trois déclarations et quatre constitutions. Parmi celles-ci, deux sont dites « constitutions dogmatiques » : *Lumen gentium* (sur l'Église) et *Dei Verbum* (sur la Révélation). Cela ne signifie pas qu'elles aient proclamé des dogmes ou qu'elles soient infaillibles, mais seulement qu'elles traitent d'une matière *se rapportant* au dogme. Vatican II a refusé de définir quoi que ce soit de façon infaillible ; Paul VI l'a explicitement souligné, le 12 janvier 1966, quelques semaines après sa clôture :

Étant donné le caractère pastoral du Concile, celui-ci a évité de proclamer de manière extraordinaire des dogmes affectés de la note d'infaillibilité.

✚ *La « pastoralité » de Vatican II se caractérise-t-elle par l'adaptation de l'Église à notre temps ?* – Tous les conciles ont adapté l'Église à leur temps. Mais ils l'ont fait en anathématisant les erreurs du jour, en sanctionnant les déviations disciplinaires ou morales de leur temps, en armant l'Église contre ses ennemis. L'adaptation ne visait pas à se conformer au siècle, mais à mieux lui résister. Il ne s'agissait pas de plaire au monde, mais de l'affronter et de le vaincre, pour plaire à Dieu. Jean XXIII et Paul VI ont cherché, au contraire, à rendre l'Église séduisante pour l'homme moderne.

✚ *Jean XXIII et Paul VI ont-ils exprimé cette intention ?* – Jean XXIII a déclaré le 14 février 1960 :

Le but premier et immédiat du Concile est *de présenter au monde l'Église de Dieu*, dans sa perpétuelle vigueur de vie et de vérité, et avec sa législation adaptée aux circonstances présentes, de façon à être toujours plus conforme à sa divine mission et prête pour les nécessités d'aujourd'hui et de demain. Ensuite, si les frères qui se sont séparés et qui sont encore divisés entre eux voient se concrétiser le commun désir d'unité, nous pourrions leur dire alors, avec une vive émotion : c'est votre maison, c'est la maison de ceux qui portent le signe du Christ ¹.

Le cardinal Montini, futur Paul VI, déclarait en avril 1962 :

L'Église se propose, par le prochain concile, d'entrer en contact avec le monde [...]. Elle tâchera d'être [...] aimable dans son langage et dans sa manière d'être.

¹ — « Scopo primo ed immediato del Concilio è di ripresentare al mondo la Chiesa di Dio nel suo perenne vigore di vita e di verità, e con la sua legislazione aggiornata [...] » Jean XXIII, discours au Conseil général de l'Action catholique italienne, 14 février 1960. *Acta et documenta concilio oecumenico Vaticano II apparando*, series I (antepreparatoria), vol. I (*Acta summi pontificis Joannis XXIII*), p. 74. Voir aussi discours du 3 août 1959 (DC 1311 du 6 septembre 1959, col. 1099).

Et durant le Concile, l'encyclique *Ecclesiam suam*, de Paul VI, affirmait :

L'Église pourrait se proposer de relever les maux qui peuvent se rencontrer dans le monde, prononcer contre eux des anathèmes et susciter contre eux des croisades [...] il nous semble *au contraire* que le rapport de l'Église avec le monde [...] peut mieux s'exprimer sous la forme d'un dialogue [§ 80].

✚ *Vatican II s'est donc voulu, dès le début, un concile d'ouverture et de dialogue ?*

– En fait, les membres de la Commission préparatoire établie par Jean XXIII pensaient devoir organiser un concile normal. Ils firent un énorme travail pour ébaucher des schémas pouvant servir de base aux débats conciliaires. Mais, pendant ce temps, le Secrétariat pour l'unité des chrétiens, également établi par Jean XXIII (en juin 1960), travaillait dans un autre sens. Finalement, la véritable intention de Jean XXIII prévalut : au début du Concile, on se débarrassa des schémas préparatoires, jugés trop « doctrinaux », et le Concile s'engagea dans la voie préparée par le Secrétariat pour l'unité.

✚ *Comment le Secrétariat pour l'unité prépara-t-il le Concile ?* – Sous la présidence du cardinal Bea, le Secrétariat pour l'unité prépara le Concile en demandant aux non-catholiques ce qu'ils attendaient de l'Église. Il noua ainsi des contacts avec les orthodoxes, les protestants, les juifs, les communistes et les francs-maçons, et s'engagea même à ce que certains de leur *desiderata* soient satisfaits.

✚ *Quelles furent les exigences des orthodoxes et des communistes ?* – Pour obtenir la présence d'observateurs orthodoxes au Concile, Jean XXIII s'engagea à ce que le communisme n'y serait pas condamné. Mgr Roche, ami et confident du cardinal Tisserant, témoigne :

Le cardinal Tisserant a reçu des ordres formels tant pour négocier l'accord que pour en surveiller pendant le Concile l'exacte exécution. C'est ainsi que chaque fois qu'un évêque voulait aborder la question du communisme, le cardinal, de sa table du conseil de présidence, intervenait ¹.

✚ *Quelles furent les demandes des juifs ?* – Dans le n° 1001 de *Tribune Juive* (du 25 au 31 décembre 1987), Lazare Landau raconte :

Par une soirée brumeuse et glaciale de l'hiver 1962-1963, je me suis rendu à une invitation extraordinaire au Centre communautaire de la Paix à Strasbourg. Les dirigeants juifs recevaient en secret, au sous-sol, un envoyé du pape. A l'issue du chabath, nous nous comptions une dizaine pour accueillir un dominicain de blanc vêtu, le R. P. Yves Congar, chargé par le cardinal Bea, au nom de Jean XXIII, de nous demander, au seuil du Concile, ce que nous attendions de l'Église catholique [...].

Les juifs, tenus depuis près de vingt siècles en marge de la société chrétienne, souvent traités en subalternes, ennemis et déicides, demandaient leur complète réhabilitation. Issus en droite ligne de la souche abrahamique, d'où

¹ — *Itinéraires* 285, p. 157. Sur cet accord, voir aussi : *France nouvelle* (hebdomadaire du Parti communiste français) n° 900, 16-22 janvier 1963, p. 15 ; *La Croix*, 15 février 1963, p. 5 ; *Itinéraires*, n° 280, p. 1-15 ; P. FLORIDI, S.J., *Moscou et le Vatican*, Paris, France-Empire, 1979, p. 142-148 ; etc.

est sorti le christianisme, ils demandaient à être considérés comme des frères, partenaires d'égalité, de l'Église chrétienne [...]

Le blanc messager – dépouillé de tout symbole ou ornement – s'en revint à Rome porteur d'innombrables requêtes qui confortaient les nôtres. Après de difficiles débats [...], le Concile fit droit à nos vœux. La déclaration *Nostra aetate* n° 4 constitua – le P. Congar et les trois rédacteurs du texte me le confirmèrent – une véritable révolution dans la doctrine de l'Église sur les juifs [...].

Homélies et catéchismes changèrent en peu d'années [...]. Depuis la visite secrète du P. Congar en un lieu caché de la synagogue, par une froide nuit d'hiver, la doctrine de l'Église avait bien connu une totale mutation ¹.

✦ *Quelles furent les demandes des protestants et des francs-maçons ?* – En septembre 1961, le cardinal Bea rencontra secrètement à Milan le pasteur Willem A. Visser't Hooft, secrétaire général du Conseil Œcuménique des Églises (organisme d'origine protestante, très maçonnisant). La liberté religieuse fut un des thèmes majeurs de l'entretien. Plus tard, le 22 juillet 1965, à la veille de la dernière session conciliaire, le même Conseil Œcuménique des Églises publia la liste de ses sept exigences fondamentales en matière de liberté religieuse. Toutes furent satisfaites par le Concile, dans le document *Dignitatis humanae* ².

✦ *Quelles conclusions peut-on tirer de cette politique d'ouverture menée par le concile Vatican II ?* – Il ressort clairement que Vatican II ne fut pas un concile comme les autres. Les textes qu'il a promulgués, fruit d'un « dialogue » avec le monde, sont davantage des textes diplomatiques ou « publicitaires » (destinés à donner une bonne image de l'Église) que des textes magistériels (enseignant avec autorité et précision les vérités de foi). Aucun de ces textes n'est, de soi, infaillible.

■ 27. *Quelle fut l'influence de ce concile sur la crise dans l'Église ?*

Les forces libérales et modernistes qui minaient déjà l'Église ont réussi à mettre la main sur le concile Vatican II. On peut donc dire que Vatican II a été l'étincelle qui a fait éclater une crise qui se préparait déjà de longue date dans l'Église.

✦ *A quand peut-on faire remonter les origines de cette crise ?* – Saint Pie X constatait déjà dans l'encyclique *Pascendi* que le modernisme n'était plus un ennemi extérieur l'Église, mais qu'il avait pénétré à l'intérieur, quoique ses adeptes cachassent encore leurs véritables intentions.

¹ — Voir aussi, sur ce sujet, *Le Sel de la terre* 34, p. 196-217 (et, notamment, le récit de la visite secrète que le cardinal Bea fit au Comité juif américain, à New York, le 31 mars 1963). (NDLR.)

² — « Lors de la dernière session conciliaire, l'évêque de Monaco, Mgr Rupp, dans un discours qui a été très écouté, a demandé que le Concile se contentât de reprendre à son compte ces sept requêtes et de les confirmer de sa propre autorité [...]. En réalité, le Concile a fait plus. Non seulement il a fait siennes, en termes équivalents, ces sept exigences, mais il les a solidement fondées [...]. » Mgr WILLEBRANDS, dans *Vatican II – La liberté religieuse*, collection *Unam Sanctam*, Paris, Cerf, 1967, p. 241-242.

✚ *Le pape saint Pie X n'a-t-il pas vigoureusement combattu ces modernistes ?* – Saint Pie X a énergiquement combattu le modernisme ; ses successeurs jusqu'à Pie XII l'ont fait aussi, avec plus ou moins de vigueur ; mais ils ne purent pas vraiment le vaincre. L'encyclique *Humani generis* de Pie XII, condamnant ce qu'on a appelé la « *nouvelle théologie* » (en 1950), fut extérieurement acceptée, mais en réalité méprisée par beaucoup. On continua de s'intéresser aux thèses condamnées, et, dans les maisons de formation, on encourageait les futurs prêtres à faire de même.

✚ *Peut-on dire que Vatican II fut une révolution dans l'Église ?* – Que le Concile fut une révolution dans l'Église, certains de ses défenseurs le clament eux-mêmes. Ainsi le cardinal Suenens fit un parallèle entre le Concile et la Révolution française, en disant que Vatican II avait été 1789 dans l'Église ; le père Yves Congar, théologien conciliaire, compara le Concile à la révolution bolchevique : « L'Église a fait paisiblement sa révolution d'Octobre ¹ ».

■ 28. *Comment les libéraux mirent-ils la main sur le Concile ?*

Grâce au soutien de Jean XXIII et de Paul VI, les forces libérales et néomodernistes introduisirent dans les textes du Concile un grand nombre de leurs idées, et même davantage qu'ils ne l'avaient espéré au commencement. Avant le Concile, la Commission préparatoire avait préparé avec soin des schémas qui étaient l'écho de la foi de l'Église. C'est sur ces schémas que la discussion et le vote auraient dû porter, mais ils furent rejetés lors de la première session du Concile et remplacés par de nouveaux schémas préparés par les libéraux.

✚ *N'y a-t-il pas eu, au Concile, de défenseurs de la doctrine traditionnelle ?* – Il y eut, au Concile, un groupe d'environ 250 à 270 évêques décidés à défendre la Tradition de l'Église. Ils finirent par former le *Cætus Internationalis Patrum*. Mais, en face, était déjà constitué, et parfaitement organisé, un groupe de cardinaux et d'évêques libéraux qu'on a appelé l'*Alliance rhénane*.

✚ *D'où vient ce nom d'Alliance rhénane ?* – Le nom d'*Alliance rhénane* vient du fait que les dirigeants de ce groupe libéral étaient presque tous évêques de diocèses des bords du Rhin. Ce groupe inondait chaque jour le Concile de feuilles dactylographiées, dans lesquelles on disait aux évêques dans quel sens ils devaient voter. C'est pourquoi un journaliste, le père Ralph Wiltgen, a pu intituler son livre racontant le Concile : *Le Rhin se jette dans le Tibre*.

✚ *Les novateurs étaient-ils majoritaires ?* – Comme toute révolution, Vatican II n'a pas été mené par la majorité, mais par une minorité active et bien organisée. La majorité des évêques était indécise et tout aussi bien prête à suivre les conservateurs. Mais lorsqu'ils virent que les dirigeants de l'Alliance rhénane étaient les amis personnels du pape et que quelques-uns

¹ — Yves CONGAR O.P., *Le Concile au jour le jour. Deuxième session*, Paris, 1964, p. 215.

d'entre eux (les cardinaux Döpfner, Suenens et Lercaro) avaient même été nommés modérateurs du Concile, ils les suivirent.

✦ *Les textes de Vatican II ne sont donc pas représentatifs de ce que pensait la majorité des évêques à l'ouverture du Concile ?* – Un théologien du parti progressiste, Hans Küng, exprima un jour sa joie de ce que le rêve d'une petite minorité s'était réalisé au Concile : « Aucun de ceux qui sont venus ici pour le Concile ne rentrera chez lui tel qu'il était auparavant. Personnellement, jamais je ne me serais attendu à ce que les évêques parlent de façon si osée et si explicite dans l'*aula* conciliaire ¹ ».

✦ *Qui est ce théologien Hans Küng ?* – Hans Küng a, depuis le Concile, manifesté à quel esprit il appartient. Outre l'infailibilité pontificale et la divinité du Christ, cet ecclésiastique nie la plupart des dogmes chrétiens, de telle sorte que même la Rome conciliaire a dû lui retirer l'autorisation d'enseigner.

✦ *D'autres théologiens hérétiques exercèrent-ils une influence à Vatican II ?* – Le jésuite Karl Rahner (1904-1984), tout en étant plus prudent et moins explicite, a répandu des thèses analogues dans ses œuvres. Le Saint-Office avait dû, dès 1949, lui imposer silence sur certaines questions. Il eut pourtant sur le concile Vatican II une influence immense ; Ralph Wiltgen va jusqu'à le nommer le théologien le plus influent du Concile :

La position des évêques de langue allemande étant régulièrement adoptée par l'alliance européenne [l'alliance rhénane], et la position de l'alliance étant à son tour le plus souvent adoptée par le Concile, il suffisait qu'un seul théologien fit adopter ses vues par les évêques de langue allemande pour que le Concile les fit siennes. Or un tel théologien existait : c'était le P. Karl Rahner, S.J. ².

✦ *A-t-on d'autres témoignages sur l'influence de Rahner au Concile ?* – Le père Congar raconte :

Le climat devint : *Rahner dixit, ergo verum est* [Rahner l'a dit, donc c'est vrai]. Je vous en donne un exemple. La Commission doctrinale était formée par les évêques, chacun ayant à ses côtés son propre expert, mais aussi par certains Supérieurs généraux (comme celui des dominicains ou celui des carmes). Or, sur la table de la commission il y avait deux micros, mais Rahner, pratiquement, en avait pris un pour lui seul. Rahner était un peu envahissant, et très souvent, en outre, le cardinal de Vienne, Franz König, dont Rahner était l'expert, se tournait vers lui et lui disait, pour le faire intervenir : *Rahner, quid ?* Naturellement, Rahner intervenait [...] ³.

✦ *Quelle était la pensée de Karl Rahner ?* – Karl Rahner était un révolté contre l'enseignement traditionnel de l'Église qui n'était pour lui que « monolithisme » et « théologie d'école ». Une lettre qu'il écrivit le 22 février 1962 à l'occasion de la traduction italienne de son dictionnaire de théologie

¹ — Cité par Ralph WILTGEN, *Le Rhin se jette dans le Tibre*, Paris, Cèdre, 1982, p. 59.

² — *Ibid.*, p. 79.

³ — Yves CONGAR, dans *Trente Jours* (édition française), n° 3/1993, p. 26.

(*Petit Dictionnaire théologique*) nous éclaire sur ses sentiments à l'égard du magistère de l'Église :

[...] Une traduction italienne est certes un problème spécial en raison de la présence à Rome des bonzes et des gardiens de l'orthodoxie. D'un autre côté, je suis toujours davantage fortifié dans mes positions. On pourrait aussi dire que ce petit lexique est rédigé de telle manière que ces gens n'y comprennent rien et ne voient donc pas ce qui est dit contre leur étroitesse ¹.

✦ *Karl Rahner manifesta-t-il durant le Concile sa révolte contre la Tradition et le magistère de l'Église ?* – Pendant le Concile, le cardinal Ottaviani, préfet du Saint-Office, exprima un jour, dans un discours, son inquiétude au sujet de certaines innovations. Il parlait sans texte, étant presque aveugle, et dépassa son temps de parole. Le micro lui fut alors tout simplement coupé. Rahner commenta l'événement dans une lettre écrite à Vorgrimler le 5 novembre 1962 :

Tu as sans doute déjà appris qu'Alfrink a de nouveau coupé la parole à Ottaviani parce qu'il parlait trop longtemps. On a alors commencé à applaudir (ce qui n'est pas habituel). Devise : la joie sadique est la joie la plus pure ².

✦ *Trouve-t-on, dans la correspondance de Karl Rahner, d'autres éléments sur ses sentiments durant le Concile ?* – La publication, en 1994, de la correspondance échangée entre le père Karl Rahner et la poétesse autrichienne Luise Rinser (1911-2002) fit éclater le scandale : au moment même où il faisait la pluie et le beau temps au Concile, Karl Rahner était en correspondance amoureuse avec cette femme, lui écrivant, dans sa passion, jusqu'à trois lettres par jour (et 276 dans la seule année 1964).

✦ *D'autres mauvais théologiens influencèrent-ils Vatican II ?* – On peut citer, entre autres, le père Congar et le père de Lubac, déjà présentés plus haut, le père Édouard Schillebeeckx, le père John Courtney-Murray, etc.

✦ *Quelle fut l'influence du père Congar à Vatican II ?* – Mgr Lefebvre raconte :

Au début de Vatican II, j'allais aux réunions [des évêques français] à Saint-Louis-des-Français. Mais j'ai été stupéfié de voir comment cela se passait. Les évêques se comportaient littéralement comme des petits garçons devant les Congar et autres experts qui gravitaient. Le père Congar montait à la table de la présidence et sans la moindre gêne disait : « Monseigneur Untel, vous ferez telle intervention sur tel sujet. N'ayez aucun souci, nous vous préparons le texte et vous n'aurez qu'à le lire ». Je n'en croyais pas mes yeux, ni mes oreilles ! Et j'ai cessé d'aller à ces réunions [...] ³.

✦ *A-t-on d'autres témoignages sur l'influence du père Congar ?* – Mgr Desmazières, évêque auxiliaire de Bordeaux, raconte :

[...] L'après midi, les ateliers continuent. Je vais au mien, dirigé par le père Congar, sur l'Écriture et la Tradition. Nous sommes une douzaine. A nous de

¹ — Herbert VORGRIMLER, *Karl Rahner verstehen*, Fribourg, Herder, 1995, p. 175.

² — *Deutsche Tagespost*, 10 octobre 1992, p. 2.

³ — Mgr Marcel LEFEBVRE dans *Fidélité* n° 59, p. 53.

prévoir les interventions à faire dès demain [...]. On me demande de prendre la seconde. Je ne refuse pas à condition que le P. Congar m'en prépare le texte. C'est d'accord. Il me le fera passer demain dans l'autocar [...]. Je prends connaissance du texte dans le car ; je ne suis pas décidé à y changer quoi que ce soit. En débarquant à Saint-Pierre, je vais m'inscrire : je suis le vingt-et-unième [...]¹.

✚ *Qu'en disait le père Congar ?* – Le père Congar a plutôt minimisé son influence au Concile. Il a cependant ainsi résumé son action : « La préparation du Concile avait été sous la domination [...] des hommes de la Curie et du Saint-Office. [...] Tout a consisté, pratiquement, à les mettre en minorité². » C'était pour lui une victoire. Dix ans plus tôt, sanctionné par ses supérieurs, il notait dans son journal personnel les résolutions suivantes :

Continuer au maximum à écrire dans le même sens, utilisant toutes les chances encore libres. Là est surtout mon combat. Je sais (et "ils" savent !) qu'à plus ou moins longue échéance, tout ce que je dis et écris est la négation du système. Oui, là est mon vrai combat : dans mon travail théologique, historique, ecclésiologique et pastoral. Le cours que je fais en ce moment, *de Ecclesia*, exactement comme si de rien n'était, c'est cela une vraie réponse, c'est cela ma vraie dynamite sous le fauteuil des scribes³.

Après le Concile, il déclarait :

Le Concile a liquidé ce que j'appellerais l'inconditionnalité du système. J'entends par *système* tout un ensemble très cohérent d'idées communiquées par l'enseignement des Universités romaines, codifiées par le Droit canon, protégées par une surveillance étroite et assez efficace sous Pie XII, avec comptes rendus, rappels à l'ordre, soumission des écrits à des censures romaines, etc. Par le fait du Concile, il a été désintégré⁴.

✚ *Qui est le père Courtney-Murray ?* – Le père John Courtney-Murray, jésuite américain (1904-1967), avait été condamné en 1955 par le Saint-Office pour son étude *The Problem of religious freedom*. Il fut cependant invité comme expert au concile Vatican II à partir de 1963. Lors des débats sur la liberté religieuse, il se proposait aux évêques pour rédiger leurs interventions, et exerça ainsi une influence considérable. A la fin de sa vie, il essaya de démontrer que l'enseignement de l'Église sur la contraception pouvait évoluer, comme avait évolué celui sur la liberté religieuse.

✚ *Que peut-on conclure de tout cela ?* – Que des hommes tels que Küng, Rahner, Congar, de Lubac, Courtney-Murray, etc. aient exercé une influence sur le Concile ne parle pas en sa faveur ni en faveur de ses réformes. Malheureusement certaines déclarations du pape Jean-Paul II ne sont pas non

¹ — Mgr DESMAZIÈRES, *L'Aquitaine* (Semaine religieuse de Bordeaux), décembre 1962, p. 580.

² — Yves CONGAR O.P., dans *Une Vie pour la vérité, Jean Puyo interroge le père Congar*, Paris, Centurion, 1975, p. 140.

³ — Yves CONGAR O.P., notes manuscrites de février 1954, citées par François LEPRIEUR, O.P., *Quand Rome condamne*, Paris, Plon/Cerf, 1989, p. 259.

⁴ — Yves CONGAR O.P., dans *Une Vie pour la vérité, Jean Puyo interroge le père Congar*, Paris, Centurion, 1975, p. 220.

plus à son avantage. Telle celle qu'il fit en 1963 (alors qu'il n'était encore que simple évêque) :

Jamais concile n'a connu une si large préparation, jamais on n'a sondé de manière aussi ample l'opinion catholique. Non seulement les évêques, les universités catholiques et les supérieurs généraux des congrégations ont exprimé leurs opinions au sujet des problèmes conciliaires, mais aussi un grand pourcentage de catholiques laïcs et même de non-catholiques. Des théologiens aussi éminents que Henri de Lubac, J. Daniélou, Y. Congar, H. Küng, R. Lombardi, Karl Rahner et d'autres ont joué un rôle extraordinaire dans ces travaux préparatoires ¹.

■ 29. *Tous les textes de Vatican II sont-ils à rejeter ?*

On peut diviser les textes du concile Vatican II en trois groupes :

- certains pourraient être acceptés, car ils sont conformes à la doctrine catholique, comme par exemple le décret sur la formation des prêtres ;
- d'autres sont équivoques, c'est-à-dire qu'ils peuvent être compris correctement, mais peuvent aussi être interprétés dans un sens erroné ;
- certains, enfin, ne peuvent être compris dans un sens orthodoxe ; dans leur formulation actuelle, ils ne peuvent être acceptés. C'est le cas de la déclaration sur la liberté religieuse.

Les textes ambigus peuvent être acceptés, s'ils sont – selon l'expression de Mgr Lefebvre – interprétés à la lumière de la Tradition.

Les textes du troisième groupe ne peuvent être acceptés avant d'avoir été rectifiés.

✚ *D'où vient le caractère ambigu de certains textes de Vatican II ?* – Les équivoques ont été volontairement introduites dans les textes conciliaires pour tromper les Pères conservateurs. On pouvait les bercer d'illusion en insistant sur le fait que le texte ne voulait au fond rien dire d'autre que ce que l'Église avait toujours enseigné. Mais par la suite il fut possible de s'appuyer sur ces passages pour défendre des thèses tout à fait hétérodoxes.

✚ *A-t-on des preuves que ces ambiguïtés ont été volontairement introduites ?* – Karl Rahner et Herbert Vorgrimler confirment la chose, lorsqu'ils écrivent par exemple que l'on a « laissé ouvertes un certain nombre de questions théologiques importantes sur lesquelles on n'arrivait pas à tomber d'accord, en choisissant des formulations qui pourraient au Concile être interprétées différemment par des groupes et tendances théologiques particulières ². »

✚ *Comment pouvait-on justifier une telle imprécision dans des textes conciliaires ?* – Ce flou délibéré était justifié par le fait que le concile Vatican II ne se voulait qu'un concile pastoral et qu'il n'était donc pas nécessaire qu'il s'exprimât avec toute la clarté théologique requise pour un concile dogmatique.

¹ — Cité par M. MALINSKI, *Mon ami Karol Wojtyła*, Paris, Le Centurion, 1980, p. 189.

² — K. RAHNER et H. VORGRIMLER, *Kleines Konzilskompendium. Sämtliche Texte des Zweiten Vatikanums*, Fribourg, Herder, 1986, p. 21.

✚ *Pouvez-vous donner des exemples de ces ambiguïtés calculées ?* – Un exemple de cette ambiguïté est donné par la fameuse expression « *subsistit in* » introduite dans la constitution dogmatique *Lumen gentium* sur l'Église (I, 8). On y déclare que l'Église du Christ « subsiste dans » [*subsistit in*] l'Église catholique.

✚ *Quel est l'enseignement traditionnel sur ce sujet ?* – L'enseignement traditionnel dit expressément que l'Église du Christ *est* l'Église catholique. Ce mot « *est* » se trouvait encore dans les premiers projets de cette constitution sur l'Église. Il a ensuite été remplacé par l'expression *subsistit in*. Il est évident que ce changement n'a pas été fait sans raison.

✚ *Pourquoi le mot « est » est-il, ici, important ?* – L'Église catholique n'est pas seulement une certaine réalisation de l'Église du Christ : elle *est* l'Église du Christ, ce qui signifie qu'il y a une identité absolue entre l'Église fondée par le Christ et l'Église catholique. Les autres communautés ecclésiales n'appartiennent donc jamais à l'Église du Christ. Or l'expression *subsistit in* introduit une ambiguïté sur ce point.

✚ *En quoi cette expression est-elle ambiguë ?* – Il est possible de comprendre le *subsistit in* d'une manière à peu près traditionnelle. Mais cette expression a été introduite par les novateurs pour justifier après le Concile une nouvelle conception de l'Église. Selon cette conception, l'Église catholique n'est qu'une réalisation de l'Église du Christ et d'autres Églises peuvent aussi être considérées comme appartenant à l'Église du Christ.

✚ *Qui a soutenu cette nouvelle conception ?* – Le cardinal Willebrands, par exemple, a déclaré :

Le *subsistit in* souligne encore un autre aspect qui, dans l'esprit de la discussion conciliaire sur *Lumen gentium*, est aussi important que le précédent. Dans la formulation qui s'inspirait d'*Humani generis* et surtout de *Mystici corporis* [ce sont deux encycliques de Pie XII], le *est* était exclusif. Il établissait tout simplement ce que le cardinal Liénart, dans son discours, a présenté comme une stricte identité entre l'Église catholique romaine et le corps mystique, « comme si le corps mystique au complet était limité à l'intérieur des limites de l'Église romaine ». *Subsistit in* veut au contraire signifier que l'Église, que nous confessons dans le *credo* comme étant une, sainte, catholique et apostolique, se trouve dans ce monde, comme société constituée et organisée, dans l'Église catholique, quoiqu'elle s'étende plus loin que ses frontières visibles. [...] *Subsistit in* exprime donc tout à la fois la conviction que l'Église fondée par Dieu à l'origine se trouve dans l'Église catholique, et la certitude qu'elle ne s'étend pas moins au-delà de l'Église catholique, serait-ce d'une manière incomplète ¹.

Selon cette interprétation, l'Église catholique est peut-être la meilleure forme de l'Église du Christ, mais seulement une parmi d'autres. C'est en contradiction absolue avec la foi catholique.

¹ — Johannes WILLEBRANDS, *Mandatum unitatis*, Paderborn, Bonifatius Verlag, p. 352. (Voir DC 1988 (1953), p. 35-41.)

✚ *Sait-on qui est à l'origine de cette nouvelle expression « subsistit in » ?* – Le pasteur protestant Wilhelm Schmidt a revendiqué la paternité de cette nouvelle expression. Voici son témoignage :

J'étais alors pasteur de l'église de la Sainte-Croix à Bremen-Horn, et, pendant les troisième et quatrième sessions, observateur au Concile comme représentant de la Fraternité évangélique Michael, à l'invitation du cardinal Bea. J'ai proposé par écrit la formulation « *Subsistit in* » à celui qui était alors le conseiller théologique du cardinal Frings : Joseph Ratzinger, qui l'a alors transmise au cardinal ¹.

■ 30. *Quelles sont les principales erreurs de Vatican II ?*

Les deux erreurs conciliaires les plus nocives sont la liberté religieuse et l'œcuménisme, qui seront traitées en détail dans les deux prochains chapitres. A cela s'ajoute l'enseignement sur la collégialité épiscopale. Enfin, on trouve dans maint texte du Concile une croyance naïve au progrès et un émerveillement devant le monde moderne qui sont vraiment effrayants.

✚ *Qu'est-ce que la collégialité épiscopale ?* – Le principe de la collégialité épiscopale s'élève contre l'exercice de l'autorité. Le pape et les évêques ne doivent plus faire usage de leur pouvoir, mais doivent diriger l'Église de façon collégiale. Aujourd'hui l'évêque n'est plus qu'en théorie le chef de son diocèse ; en pratique, il est lié, au moins moralement, par les décisions de la conférence épiscopale, des conseils presbytéraux et des différentes assemblées. Rome même n'ose plus s'affirmer devant les conférences épiscopales, mais en général cède à leurs pressions. L'idée d'égalité propagée par la Révolution française s'est ici imposée. Elle se fonde sur la fausse doctrine de Rousseau qui niait l'existence d'une autorité voulue par Dieu et attribuait tout pouvoir au peuple. C'est en opposition avec l'enseignement de la sainte Écriture :

Que chacun se soumette aux autorités en charge. Car il n'y a point d'autorité qui ne vienne de Dieu. Si bien que celui qui résiste à l'autorité se rebelle contre l'ordre établi par Dieu [Rm 13, 1-2].

✚ *Y a-t-il un lien entre la collégialité et les deux erreurs principales du Concile (liberté religieuse et œcuménisme) ?* – Ces trois erreurs du Concile, liberté religieuse, collégialité et œcuménisme, correspondent exactement aux principes de la Révolution française : liberté, égalité, fraternité. Cela illustre le mot du cardinal Suenens disant que Vatican II avait été 1789 dans l'Église.

✚ *Dans quels textes conciliaires trouve-t-on une croyance naïve au progrès ?* – L'exemple le plus grave d'une croyance naïve au progrès se trouve dans la constitution pastorale sur l'Église dans le monde d'aujourd'hui, *Gaudium et spes*. On y chante d'une manière étonnante le progrès du monde moderne,

¹ — Pasteur Wilhelm SCHMIDT (à ne pas confondre avec l'ethnologue du même nom), lettre du 3 août 2000 à l'auteur de ce Catéchisme. (Le pasteur Schmidt précise dans sa lettre : « Je n'ai rien à objecter à la publication de cette information. »)

qui pourtant s'éloigne toujours davantage de Dieu. On lit au paragraphe 12 : « Croyants et incroyants sont généralement d'accord sur ce point : tout sur la terre doit être ordonné à l'homme comme à son centre et à son sommet ». Et au paragraphe 57, les chrétiens sont exhortés à « travailler avec tous les hommes à la construction d'un monde plus humain ». Un monde dans lequel l'homme est le centre et la fin et dans lequel tout doit collaborer à la réalisation du paradis terrestre correspond à l'image que les francs-maçons se font du monde, non à celle des chrétiens.

✦ *Quelle est la doctrine chrétienne sur ce point ?* – La doctrine chrétienne enseigne que Dieu seul est la fin de toutes les créatures et qu'il ne peut y avoir de vraie paix et de vrai bonheur sur terre que si les hommes se donnent à Jésus-Christ et suivent ses commandements.

✦ *Quel jugement peut-on, en définitive, porter sur Gaudium et spes ?* – Le cardinal Joseph Ratzinger a appelé *Gaudium et spes* un « contre-Syllabus ¹ », et à juste titre. Ce document de Vatican II affirme en effet positivement ce que Pie IX a nié et condamné dans le catalogue d'erreurs contemporaines qu'il a établi en 1864 et qui porte le nom de *Syllabus*.

✦ *Le cardinal Ratzinger a-t-il expliqué pourquoi il qualifiait Gaudium et spes de « contre-Syllabus » ?* – Le cardinal a justifié son propos en expliquant que l'Église dans les années soixante s'est approprié « les meilleures valeurs de deux siècles de culture libérale ». Valeurs qui, dit-il, sont « nées hors de l'Église », mais ont maintenant trouvé en elle leur place ².

✦ *Est-il mauvais que l'Église s'approprie les valeurs nées hors d'elle ?* – La vraie question est plutôt : Peut-il exister de vraies valeurs morales en dehors de l'Église ? L'Église a reçu du Christ la plénitude de la vérité religieuse et du bien. Le libéralisme n'est que la corruption d'idées chrétiennes « devenues folles », selon l'expression de Chesterton. Tout ce qu'il peut posséder de bon a été volé à l'Évangile. En revanche, ce que le libéralisme a de propre (la liberté sans frein, le rejet de l'autorité établie par Dieu, etc.) est, en soi, antichrétien. C'est pourquoi Pie IX a condamné le libéralisme à de multiples reprises, et dénoncé, dans la dernière proposition de son *Syllabus*, l'erreur suivante : « Le pape de Rome peut et doit se réconcilier et se lier d'amitié avec le progrès, le libéralisme et la culture moderne ³ ». Or c'est précisément cette réconciliation et cette amitié que prônent Vatican II en général et *Gaudium et spes* en particulier.

¹ — Cardinal Joseph RATZINGER, *Les principes de la théologie catholique*, Paris, Téqui, 1985, p. 426-427.

² — Entretien du cardinal J. RATZINGER avec Vittorio MESSORI, publié en français sous le titre *Entretiens sur la foi*, Paris, Fayard, 1985, p. 38.

³ — Proposition condamnée, DS 2980.

■ **31. Vatican II n'est-il pas infaillible en tant qu'organe du magistère ordinaire ?**

Certains prétendent que, même si Vatican II n'a pas produit d'actes du magistère extraordinaire, l'infailibilité lui appartiendrait en tant qu'organe du magistère ordinaire universel, puisque presque tous les évêques du monde y étaient présents. En outre, disent-ils, l'œcuménisme et la liberté religieuse sont enseignés aujourd'hui par les évêques du monde entier, ce qui équivaldrait aussi à l'exercice du magistère ordinaire universel, qui est infaillible.

Mais cette argumentation est vicieuse. Vatican II, concile « pastoral », a refusé d'engager son autorité pour définir quoi que ce soit ; il n'a pas imposé la liberté religieuse et l'œcuménisme comme des vérités de foi ; c'est pourquoi il échappe au magistère extraordinaire. Mais il échappe aussi, du même coup, au magistère ordinaire infaillible. Car il ne peut y avoir infaillibilité si les évêques ne certifient pas avec autorité que l'enseignement qu'ils dispensent appartient au dépôt de la foi (ou lui est nécessairement lié) et qu'il doit être tenu comme immuable et obligatoire.

✚ *Certains enseignements de Vatican II ne sont-ils pas présentés comme « fondés dans la Révélation », « conformes à la Révélation », « transmis par l'Église » ou « décrétés dans le Saint-Esprit » ?* – Ce sont là de pieuses formules, mais très insuffisantes pour assurer l'infailibilité. Il faudrait imposer cet enseignement avec autorité comme lié *nécessairement* à la Révélation divine, immuable, obligatoire. Or la liberté religieuse et l'œcuménisme sont des nouveautés, contraires à l'enseignement antérieur de l'Église. De fait, les évêques ne les imposent pas de façon ferme et précise comme des vérités immuables. Ils n'engagent pas formellement, pour les prôner, leur autorité de gardiens du dépôt révélé aux Apôtres, mais les proposent au contraire de façon libérale (« pastorale ») comme le fruit d'un dialogue avec le monde moderne et comme le reflet de ce que croient les chrétiens aujourd'hui. Cela suffit à exclure l'infailibilité ¹.

✚ *On ne peut donc invoquer le magistère ordinaire universel en ce qui concerne l'œcuménisme et la liberté religieuse ?* – On ne peut pas invoquer le magistère ordinaire universel *en faveur* de l'œcuménisme et de la liberté religieuse, mais on pourrait à bon droit affirmer que ce sont les condamnations portées au cours des deux derniers siècles *contre* la liberté religieuse et l'œcuménisme qui sont infaillibles en raison du magistère ordinaire.

✚ *Les autorités actuelles de l'Église reconnaissent-elles la non-*in*faillibilité de Vatican II ?* – Vatican II n'est pas infaillible, c'est ce qu'a affirmé expressément le cardinal Ratzinger en 1988, en disant :

¹ — Voir, à ce sujet les arguments développés par M. l'abbé CALDERON dans *Le Sel de la terre* 47, p. 60-69-, 91-95. (NDLR.)

La vérité est que le Concile lui-même n'a défini aucun dogme et a tenu à se situer à un niveau plus modeste, simplement comme un concile pastoral. Malgré cela, nombreux sont ceux qui l'interprètent comme s'il s'agissait d'un "super-dogme" qui seul a de l'importance ¹.

✚ *Pourquoi les autorités actuelles tiennent-elles tant à Vatican II, puisqu'elles reconnaissent en même temps qu'il n'est pas infallible ?* – En fait, Vatican II est, depuis l'origine, l'objet d'un jeu malhonnête. Pendant le Concile, on a insisté sur son caractère pastoral pour éviter de s'exprimer avec précision théologique ; mais après, on veut lui donner une autorité égale ou même supérieure à celle des conciles et documents pontificaux antérieurs. Ce jeu malhonnête a été dénoncé par un des participants au Concile, Mgr Lefebvre, dès 1976 :

Il est indispensable de démythifier ce concile qu'ils ont voulu pastoral en raison de leur horreur instinctive pour le dogme, et pour faciliter l'introduction officielle dans un texte d'Église des idées libérales. Mais l'opération terminée, ils dogmatisent le Concile, le comparent à celui de Nicée, le prétendent semblable aux autres, sinon supérieur ² !

(à suivre)



¹ — Allocution du cardinal RATZINGER devant la conférence épiscopale chilienne, 13 juillet 1988 (*Itinéraires* 330, février 1989, p. 4).

² — Mgr Marcel LEFEBVRE, *J'accuse le Concile !*, Martigny (Suisse), Éditions Saint-Gabriel, 1976, p. 9.

LE SEL DE LA TERRE

Donner le goût de la sagesse chrétienne

*Revue trimestrielle
de formation catholique*



Maintenir et conserver la saveur du sel de la doctrine quand tout autour devient insipide par la suite de l'abandon de Dieu, c'est le défi que la revue s'impose par son nom même. Le *Sel de la terre* vous offre tous les trois mois des articles simples, diversifiés, adaptés et d'une sûreté doctrinale éprouvée afin de nourrir votre vie spirituelle.

- **Simple**, le *Sel de la terre* ne requiert de ses lecteurs **aucun niveau spécial de connaissance** ; il s'adresse à tout catholique qui veut approfondir sa foi.
- **Diversifié**, le *Sel de la terre* propose à tous une **formation catholique vraiment complète** : études doctrinales et apologétiques, spiritualité et Écriture sainte, histoire et arts de la civilisation chrétienne viennent tour à tour nourrir votre intelligence.
- **Adapté**, le *Sel de la terre* présente les vérités religieuses **les plus utiles** à notre temps et dénonce les erreurs qui menacent aujourd'hui les intelligences.
- **Traditionnel**, le *Sel de la terre* est publié sous la responsabilité d'une communauté dominicaine qui se place **sous le patronage de saint Thomas d'Aquin**, pour la sûreté de la doctrine et la clarté de l'expression.

Cet article vous a plu ?

Vous pouvez :

[Vous
abonner](#)

[Découvrir
notre site](#)

[Faire
un don](#)

Trouvez plus de 1000 articles en accès libre !